

3. Avant le 1er août 1937, quel était le nombre des têtes de bétail dans la première de ces zones en Saskatchewan?

4. Du 1er août 1937 jusqu'au 31 décembre 1937, combien de bestiaux a-t-on expédiés en dehors de cette même zone?

5. Du 1er août au 31 décembre 1937, combien de bestiaux a-t-on expédiés en dehors de la seconde de ces zones dans la province de la Saskatchewan?

ROUTES AÉRIENNES TRANS-CANADA—
ADMINISTRATION

M. PLAXTON:

1. Qui sont actuellement les directeurs des Lignes aériennes Trans-Canada, donnant les noms et l'expérience de chacun dans la direction et l'administration d'une compagnie de transport aérien?

2. Qui sont actuellement les hauts fonctionnaires et les employés des Lignes aériennes Trans-Canada, donnant les noms, la nationalité et l'expérience de chacun dans l'accomplissement de ses devoirs respectifs, et les conditions d'emploi de chacun?

3 (a) Quelles personnes, le cas échéant, les Lignes aériennes Trans-Canada ont-elles destituées, donnant les noms, la nationalité et l'expérience de chacune dans l'accomplissement des devoirs pour lesquels elles avaient été embauchées? (b) Pendant quelles périodes chacun d'eux a-t-il travaillé, et quelles raisons on a données pour leur destitution? (c) Quelles dépenses les Lignes aériennes Trans-Canada et/ou lesdits employés destitués ont-ils faites relativement à l'embauchage de ces employés, et au moment de la destitution a-t-on remboursé lesdits employés destitués?

4. (a) Quelles dépenses les Lignes aériennes Trans-Canada ont-elles faites pour divers types d'outillage? (b) De quel outillage, le cas échéant, ne s'est-on pas servi, ou quel outillage a-t-on mis de côté pour être suranné?

5. (a) Quels avions les Lignes aériennes Trans-Canada ont-elles achetées ou commandées, donnant l'année de fabrication, la date de la commande, le nom du vendeur, et le prix versé ou convenu? (b) A-t-on versé ou convenu de verser des commissions ou bénéfices autres que les bénéfices du manufacturier, et à qui? (c) A-t-on obtenu ces avions aux prix de la manufacture et comment ces prix se comparent-ils avec les prix versés par les compagnies de transport des Etats-Unis? (d) Parmi les types ou modèles d'avions que les Lignes aériennes Trans-Canada ont achetées ou convenu d'acheter, quelques-uns ont-ils été les victimes de quelques récents désastres aériens aux Etats-Unis, à la suite desquels on aurait découvert des défauts inhérents qui ont eu pour résultat que lesdits types ou modèles ont été mis de côté, soit au Canada, soit aux Etats-Unis?

6. Le service Vancouver-Seattle est-il administré à profit ou à perte, et quel est le montant du profit ou de la perte?

7. (a) Quelles sont les dimensions ordinaires des aérodromes actuels des Lignes aériennes Trans-Canada, ou des aérodromes dont se serviront les avions Trans-Canada? (b) Ces aérodromes sont-ils assez grands pour accommoder les nouveaux types et les nouveaux modèles d'avions qui s'en serviront dans un avenir rapproché? (c) Ces aérodromes seront-ils entretenus pour les avions sur roues, ou les avions sur skis, ou pour les deux? (d) Quelles dispositions a-t-on prises, le cas échéant, pour adapter des skis à tous les avions Trans-Canada pour les envolées

[M. Perley.]

d'hiver? (e) A-t-on commandé des skis comme pièce de l'outillage des avions Trans-Canada?

8. A partir de la date de la constitution en corporation des Lignes aériennes Trans-Canada, quelle extension a-t-on donnée à nos services météorologiques pour répondre aux besoins d'un service aérien plus considérable?

9. Les Lignes aériennes Trans-Canada se proposent-elles de créer quelques embranchements ou tronçons? Si oui, quelle ou quelles lignes?

10. Les Lignes aériennes Trans-Canada se proposent-elles d'inviter le capital privé à participer à leur administration, et/ou à demander les conseils et l'assistance de Canadiens qui possèdent des capacités indubitables d'administration et d'exécution dans l'administration des compagnies de transport aérien

11. Quand mettra-t-on en vigueur les projets d'amendements aux règlements d'aviation actuels, et ces règlements, une fois modifiés, exigeront-ils un certificat canadien de navigabilité aérienne?

12. Les Lignes aériennes Trans-Canada ont-elles signé des contrats pour la construction de hangars ou de tous autres édifices? Si oui, ces entreprises ont-elles été adjugées sous le régime des soumissions publiques, et à qui, ou à quelles compagnies ou sociétés a-t-on adjugé lesdites entreprises, indiquant en même temps la principale place d'affaires de chacune?

13. Les contrats d'assurance ont-ils été signés par les Lignes aériennes Trans-Canada? Si oui, pour quel montant, avec quelles compagnies, par l'intermédiaire de quels courtiers, donnant la principale place d'affaires de chacun?

DÉTOURNEMENT DES EAUX DU BASSIN
DE LA BAIE D'HUDSON

M. MacNICOL:

1. Le gouvernement fédéral a-t-il autorisé (a) le gouvernement de l'Ontario, ou (b) la Commission hydroélectrique de l'Ontario à dériver vers (1) le fleuve Saint-Laurent, ou (2) les Grands Lacs, des eaux du bassin de la baie d'Hudson?

2. Est-on d'avis encore que l'autorisation du fédéral est nécessaire afin de pouvoir dériver légalement vers le bassin du Saint-Laurent des eaux qui coulent vers la baie d'Hudson?

3. Le gouvernement fédéral a-t-il entrepris ou est-il convenu de payer tout ou partie du coût de la construction d'une digue sur (a) la rivière Kenogami, ou (b) la rivière Ogoki?

INDEMNITÉS DE L'ALLEMAGNE AUX PRISONNIERS
DE GUERRE CANADIENS

M. BLACKMORE:

1. A la fin de la Grande-Guerre, le gouvernement allemand a-t-il payé une somme d'argent déterminée au gouvernement canadien pour être versée en indemnités aux prisonniers de guerre canadiens pour les dommages à la santé, à la vie et à la propriété, qu'ils avaient subis par la faute de l'Allemagne?

2. Si oui, quel était le montant de cette somme d'argent?

3. Quand a-t-elle été versée au Canada?

4. A qui a-t-elle été versée?

5. Qu'en a-t-on fait?

6. Qu'a-t-on fait pour indemniser les Canadiens qui ont souffert d'un emprisonnement en Allemagne?

L'hon. M. RINFRET: Je dépose le document.